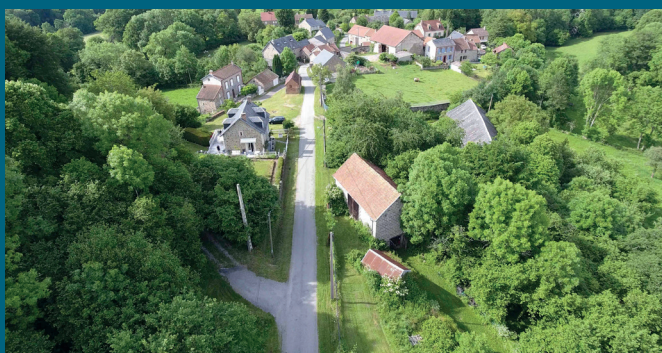


# LE SANT Ô PRIO

BULLETIN MUNICIPAL  
SAINT-ALPINIEN

N°13 • 2018





# LE MOT DU MAIRE



## LE TEMPS PASSE ET LES ANNÉES FILENT...

Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler...

Hélas, les difficultés économiques et sociales seront encore bien présentes en 2019.

Notre territoire le vit et nos concitoyens les subissent au quotidien avec la perte du pouvoir d'achat, les fortes inquiétudes du monde agricole, les inquiétudes sur les services publics, sur l'emploi avec un chômage qui après une légère stabilisation repart à la hausse ...

Saint-Alpinien a connu une année 2017 riche en travaux, l'année 2018 a été placée sous le signe de la réduction des dépenses, tout en s'efforçant de maintenir les services à un bon niveau. C'est bien là toute la difficulté de cette équation que nous nous attachons à résoudre pas à pas.

La période que nous traversons nous impose plutôt la rigueur et une vision assez incertaine de l'avenir.

Je remercie les élus municipaux, les membres des commissions communales et intercommunales qui par leur fonction représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et votre bien être à tous. Ils s'investissent sans compter souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille...

Je remercie tous ceux qui à des titres divers collaborent aux travaux du conseil municipal, tout comme les acteurs économiques, artisans, agriculteurs, Valérie, assistante maternelle, les enseignantes, les dirigeants et bénévoles des associations et le personnel communal.

Un grand merci à l'association «les Fripouilles» pour le don qu'elle vient d'effectuer à chaque école et qui correspond à 15€00 par enfant, pour l'achat d'un cadeau de Noël mis en commun pour chacune d'elles.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants ainsi qu'aux deux bébés, Aïwé et Julia, qui nous ont rejoint en 2018.

J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quittés dans l'année écoulée et aussi pour ceux qui ont des problèmes de santé, pour tous ceux qui souffrent et qui sont dans la peine.

Je me joins au conseil municipal pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et au seuil de l'année 2019, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2019 vous apporte le bonheur, du travail et surtout la santé !

Voilà un numéro encore une fois riche d'informations, afin de vous tenir au courant de la vie de notre Commune et de nos différents services. Bonne lecture à tous !

**Et je vous invite : LE SAMEDI 5 JANVIER 2019 À 18H30  
à la salle de la Mairie pour la traditionnelle présentation  
des vœux de la municipalité suivie du pot de l'amitié.**



Évelyne CHABANT

# SOMMAIRE

- P.3 TRAVAUX 2018
- P.5 FOCUS SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- P.10 CCAS
- P.12 ÉTAT CIVIL
- P.12 BIENVENUE !
- P.13 ARTISANS ET ASSISTANTES MATERNELLES
- P.14 ROUL'DOUDOU
- P.15 LES ANCIENS COMBATTANTS
- P.17 LES BONS VIVANTS DE PLANET
- P.17 LES FRIPOUILLES
- P.18 L'ÉCOLE
- P.19 RPI
- P.21 L'ACCA
- P.21 AUBUSSON & FELLETIN TOURISME
- P.22 SOUVENIR... RADIO DÉLICE
- P.24 CC CREUSE GRAND SUD
- P.27 DÉCHETTERIES CC CREUSE GRAND SUD
- P.28 RAPPEL : ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF
- P.29 HORAIRES PISCINE AQUASUD
- P.30 CONSULTATIONS MÉDICALES
- P.31 LA SALLE POLYVALENTE
- P.31 LA MAIRIE



# TRAVAUX 2018



TRAVAUX	TOTAL TTC	Subventions perçues	TVA récupérable
<b>MAIRIE</b>			
Logiciel cadastre (forfait annuel) :	300,00 €		49,21 €
Achat d'un disque de sauvegardes (Sté BRUNEAU)	106,80 €		17,52 €
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>			
Réfection peinture cuisine (LEGOUTIERES Émile)	1 011,78 €		165,97 €
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
Achat d'un four micro ondes (GABIACHE BONIFAS)	76,90 €		12,61 €
Réfection peinture portes (LEGOUTIERES Émile)	253,00 €		41,50 €
Remplacement porte extérieure (Atelier du Combadeau)	769,54 €		126,24 €
<b>EGLISE</b>			
		<u>Fondation du Patrimoine :</u> 8 000,00 €	
<b>VOIRIE</b>			
Panneaux de signalisation/Chemin «Le Bel Air» (Sté SES)	440,40 €	<u>Amendes de Police :</u> 307,85 €	72,24 €
Achat d'une débroussailleuse STIHL (Ets JUILLES)	759,05 €		124,51 €
Réparation aqueduc « Planet » (M.MARTIN Jacky)	1 641,24 €		269,23 €
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>			
Rénovation et modernisation de l'éclairage public sur la Commune (Entreprise CARRE)		<u>Subvention SDEC :</u> 16 656,07€	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 358,71 €</b>	<b>24 963,92 €</b>	<b>879,03 €</b>

- **REPLACEMENT DOUCHE ET TRAVAUX DIVERS D'AMÉNAGEMENTS DANS LOGEMENT COMMUNAL ANCIEN PRESBYTÈRE (ÉTAGE)** 965,88 € > Travaux effectués par l'employé communal
- **DÉPISTAGE RÉGLEMENTAIRE DU RADON DANS NOTRE ÉCOLE** 720,00 € > Validité 10 ans
- **RÉPARATION PORTE GARAGE COMMUNAL (EIRL FRANCK TABARD)** 136,80 €

- > **PART SYNDICAT HARMONISATION RPI** 15 080,00 €
- > **CONTINGENT INCENDIE** 9 794,54 €

## AMENDES DE POLICE :

Au titre de l'année 2018, la Commune bénéficie d'une aide de 307,85 €, procurée par les amendes de police. Cette somme a été affectée, comme il se doit, à l'achat de divers panneaux de signalisation .



~~~~ TRAVAUX PRÉVUS AU BUDGET 2018 QUI N'ONT PAS ÉTÉ RÉALISÉS À CE JOUR, MAIS QUI LE SERONT DURANT LE 1ER SEMESTRE 2019

- Des portions de voirie communale à «Montignat», au «Mazelon» et entre «Puyboubé» et «Le Martineix» pour un montant total de 5 553,20€ TTC.
- Travaux de voirie pour lesquels nous avons obtenu une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 pour un montant de 1 943,62€ (soit 35% du montant HT),
- La mise aux normes du réseau d'assainissement non collectif de la Salle polyvalente pour un montant de 7 115,40€ TTC pour laquelle nous avons obtenu une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 de 1 091,20€ (soit 20% du montant HT) ainsi qu'une subvention de l'Agence de l'Eau de 3 273,60€ (soit 60% du montant HT).

~~~~ ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX ET DES VOIES COMMUNALES

Nous remercions les agriculteurs qui chaque année assurent l'entretien et le débroussaillage des chemins ruraux.

Cette année, lors de l'épisode neigeux du 30 octobre, la circulation a été rétablie grâce au travail d'agriculteurs, de bénévoles et de l'employé communal. Un grand merci à tous.

Nous vous rappelons qu'il appartient aux propriétaires et locataires riverains de procéder à l'élagage des arbres situés à l'aplomb du domaine public et à l'enlèvement des bois qui jonchent les accotements ainsi que les branches restant accrochées. Faute de quoi la Commune pourrait mettre en demeure les propriétaires d'exécuter les travaux dans un délai de deux mois et passé ce délai fera effectuer les travaux à leurs frais.



**SAINT-AL'  
PEINTURE**  
*0630867044*

**ADRIEN  
MOREAU**  
Peinture intérieur/extérieur,  
papier peint, pose de bandes de  
plâtre.  
23200 Saint-Alpinien  
[saintalpeinture@gmail.com](mailto:saintalpeinture@gmail.com)

**SARL PONZO TP**

62 le Pont  
23 600 Boussac-Bourg  
Tél : 06 86 26 99 93  
Fax : 05 55 65 76 73  
Mobile : 06 80 30 05 92  
Email : [jcponzotp@hotmail.fr](mailto:jcponzotp@hotmail.fr)



**carré**

Construction de réseaux de distribution d'énergie  
Éclairage public

9 rue Saint-Michel - 23150 AHUN



*Fromagerie de la Voueize*

Fabrications  
Artisanales  
de fromages  
du Limousin  
23230 GOUZON

Tél. 05 55 62 57 29 - Fax. 05 55 62 21 42



# FOCUS SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



## SEANCE DU 09 MARS 2018

### TAUX DES TAXES DES IMPÔTS INDIRECTS 2018

Conformément à l'engagement des élus municipaux, les taux des trois taxes communales restent inchangés, soit: TH: 7,70% - TFPB: 10,58% - TFPNB: 40,63%.

### SUBVENTIONS 2018

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des présents, que les subventions communales sont reconduites pour le même montant que l'année passée

ACCA : 350€ ; Anciens combattants : 350€ ; Coopérative scolaire : 450€ ; Les Fripouilles : 150€ ; Les Bons Vivants de Planet : 350€ (à leur demande cette subvention n'a pas été versée)

### DEMANDE D'ACQUISITION PARCELLE AB N° 58 AU BOURG

Madame le Maire rappelle à ses collègues que lors de la séance du 5 octobre 2017 le conseil municipal a accepté la vente de la parcelle cadastrée AB N° 58 d'une superficie de 159m<sup>2</sup>, située au bourg, à M. Laurent HENRARD. Les conseillers doivent fixer le tarif de cette parcelle et émettre certaines réserves qui seront mentionnées sur l'acte de vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe le prix de cette cession à 79,50€ (soit 0,50€/m<sup>2</sup>) et précise que tous les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Il précise que sur cette parcelle figurera une servitude de passage permanente pour laisser libre l'accès au champ de la parcelle AB N° 57 située juste à côté. Cette servitude d'une superficie de 12m<sup>2</sup> figurera dans l'acte sur un plan qui sera annexé et ne devra en aucun cas être clôturée.

Le conseil municipal indique qu'en cas de cession ou de vente (totale ou partielle) par M. Laurent HENRARD à une tierce personne, cette servitude sera transcrite sur le nouvel acte. Madame le Maire est autorisée à signer l'acte correspondant auprès du notaire choisi par l'acquéreur ainsi que tout document utile à la transaction précitée.

### QUESTIONS DIVERSES

• Les élus ont discuté sur la difficulté de l'élaboration du Budget primitif 2018 due entre autres à plusieurs incertitudes: l'inconnue de la dotation de l'État malgré une annonce de stabilité, le montant des impôts (bases revalorisées pour 2018 non connues à ce jour) et les attributions de compensation reversées par la communauté de communes. L'année dernière, le conseil municipal a opté pour une diminution de ses attributions de compensation, pour l'année 2017, en souhaitant une solidarité de toutes les communes de la com com Creuse Grand Sud. Le Président de la communauté de communes a fait savoir que pour 2018, il souhaitait stabiliser cette baisse des attributions compensatoires, en reprenant les mêmes montants que ceux de 2017. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin que le conseil municipal puisse statuer sur sa position en la matière lors du vote du Budget primitif 2018. Face à une année 2017 riche en travaux, en 2018 la Commune va être amenée à réduire ses dépenses.

• Suite au mécontentement de certains habitants du lieu-dit «Les Etangs de Chevillat», concernant les vitesses excessives des automobilistes, un courrier a été envoyé au Service départemental des routes afin de demander une intervention de leur service pour nous apporter une solution qui pourrait satisfaire les habitants de ce village. Ils seront bien entendu informés dès que nous aurons une réponse à leur apporter.

• Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON ont donné rendez-vous vendredi au nouveau Directeur des services techniques de la com com afin que ce dernier puisse constater les dégradations importantes intervenues sur les routes intercommunales, notamment sur la VI 232 qui va du bourg à «Puyboubé» et sur la VI 230 de «La Croix la pipe» au «Montépioux».



## SEANCE DU 30 MARS 2018

### ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018 COM COM CREUSE GRAND SUD

Madame le Maire rappelle le courrier du Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud en date du 7 février 2018, dans lequel il proposait aux communes de stabiliser la baisse des allocations compensatrices, et de reprendre en 2018 les mêmes montants que ceux de 2017.

Les conseillers municipaux précisent que l'année dernière ils avaient accepté la révision des allocations compensatrices uniquement pour 2017 et sous réserve qu'une majorité significative des communes fasse le même effort afin d'éviter une augmentation trop importante de la fiscalité pour les habitants de Saint-Alpinien et plus globalement pour ceux de l'intercommunalité.

Le conseil municipal estime que les communes membres n'ont pas toutes été solidaires. De plus, à ce jour, le montant des dotations de l'État qui baisse chaque année n'étant toujours pas connu, il craint pour l'équilibre du budget communal.

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal refuse pour l'année 2018 le montant de reversement de l'attribution de compensation tel que proposé par le Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud et souhaite percevoir le montant dans son intégralité, à savoir 10 813€, contre 3 579€ en 2017.

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2018

### TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Les tarifs de la cantine sont inchangés depuis septembre 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de les augmenter pour la rentrée scolaire 2018/2019. Le tarif sera de 2,60€ pour les élèves et 5,00€ pour les adultes.

### CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE 2018

Madame Le Maire fait part du devis de Monsieur SIMONNETON concernant le débroussaillage de la commune pour l'année 2018; celui-ci est établi au tarif forfaitaire de 6 728,40€ T.T.C., soit le même montant que l'année passée. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

### CHOIX DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DES DOSSIERS DETR 2018

Madame le Maire rappelle à ses collègues que les trois dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 déposés suite au conseil municipal du 17 novembre 2017 ont été acceptés. Les conseillers doivent étudier les différents devis reçus afin de choisir les entreprises. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de retenir:

- La SAS JANICAUD pour les travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement non collectif de la salle polyvalente pour un montant de 7115.40€

- La SARL PICAUD pour la réfection du chaperon et d'une partie du mur d'enceinte du cimetière pour un montant de 7455.00€
- La SARL PONZO pour des travaux de voirie sur diverses portions de voies communales pour un montant de 5553.20€

### QUESTIONS DIVERSES

- Les habitants du «Bel Air» nous ont fait part de leur inquiétude face à la vitesse excessive de divers véhicules qui empruntent ce chemin, d'autant plus que celui-ci est également utilisé par des cyclistes et des marcheurs de tous âges. Afin que tous puissent se sentir en sécurité et du même coup éviter les risques de blessures graves, des panneaux de signalisation vont être installés et la municipalité compte sur le civisme de chacun.

- Monsieur Sébastien RONDIER indique que le portail de l'école aurait besoin de réparations et Monsieur François PERREAUT signale que les portes situées sur l'arrière du garage communal devraient être repeintes afin de protéger le bois. Madame le Maire va demander à l'employé communal de bien vouloir réaliser ces travaux.

- Madame Nicole BILLEGA fait part d'une demande d'habitants du «Maisounioux» concernant un tilleul communal qui aurait besoin d'être élagué car certaines branches empiètent énormément sur leur terrain. Ces travaux d'élagage seront effectués dès que possible, afin de satisfaire à cette demande.



### DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CODEV DE CREUSE GRAND SUD

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes Creuse Grand sud met en place un conseil de développement. Force de proposition, attaché à la construction collective par le débat, ce CODEV, bien que non obligatoire pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, s'efforcera d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales de développement de Creuse Grand Sud. Il sera composé de membres désignés par délibération municipale, issus de la société civile et dont la représentativité sera la plus grande possible. Ces membres répartis sur l'ensemble du territoire de la Com com seront bénévoles et volontaires et ne doivent pas exercer un mandat électif au sein des communes de Creuse Grand Sud.

Pour la commune de Saint-Alpinien, le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité la désignation en tant que membre du CODEV de Creuse Grand Sud, après accord de cette personne, Monsieur Vincent LAURENT demeurant à «La Chaumette».

Mise en accessibilité des ERP - Dépôt des AD'AP Mairie, Salle polyvalente et Eglise: La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l'échéance du 1er janvier 2015 pour la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

Face aux difficultés rencontrées pas l'ensemble des gestionnaires d'établissements recevant du public pour respecter cette échéance, le législateur à mis en place un nouveau cadre réglementaire.

Ainsi, les gestionnaires d'établissements recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1er janvier 2015 doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Sur notre commune, trois bâtiments sont concernés avec un coût plus ou moins important: la Mairie, la Salle polyvalente et l'Eglise.

Depuis plusieurs années, la municipalité a réalisé d'importants travaux avec une partie à charge importante pour la collectivité. Aussi, au vu de la situation financière actuelle délicate, Madame le Maire propose aux conseillers de demander une prorogation du délai de dépôt de cet Agenda.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander une prorogation du délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour une période de 36 mois.

### QUESTIONS DIVERSES

• Jean-Luc VERONNET a fait le compte-rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud en du 13 juin 2018.

• Un point a été fait sur les écoles et la situation du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant.

*Jardins Divers*

**Ets RIGAUD**



Toutes compositions florales  
Plantes vertes et fleuries  
Deuil - Services funéraires  
(habilitation pompes funèbres n° 96 23 41)

**AUBUSSON**

Place M. Dayras  
05 55 83 81 28

**FELLETIN**

7 Grande Rue  
05 55 66 51 66

**Netto** + = -

**HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE AUBUSSON**

Pain frais dès 6h30  
Dernière cuisson à 16h



Véhicules utilitaires  
À LOUER 7m<sup>3</sup>, 12m<sup>3</sup>, 20m<sup>3</sup>,  
minibus 9 places, camion benne

**ZI du Mont - 23200 AUBUSSON • 05 55 66 33 11**  
Ouvert du lundi au samedi 8h30 - 19h30 • Dimanche 9h - 12h30

~~~~~ **APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DU RPI  
ST-ALPINIEN, ST-AMAND ET ST-MAIXANT**

Par délibération n° 2018/15 du 10 juillet 2018, le Syndicat de gestion et d'harmonisation du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant a décidé de procéder à la modification de ses statuts. Madame le Maire rappelle que le conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du RPI telle que notifiée.

~~~~~ **ADHÉSION AU CENTRE D'INSTRUCTION  
MUTUALISÉ DES ACTES D'URBANISME  
(AGENCE DÉPARTEMENTALE)**

Une réflexion collective, coordonnée par le Département associant des communes et des EPCI et concernant l'instruction mutualisée des demandes d'actes d'urbanisme, a abouti à la création d'une Agence Technique Départementale dénommée « Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse » au titre de l'assistance « Application du droit des sols ». Celle-ci sera opérationnelle au 1er janvier 2019.

Les coûts de fonctionnement du centre d'instruction seront répartis entre les membres bénéficiaires; il y aura adhésion annuelle à concurrence de 1 euro par habitant + une facturation à l'acte. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Creuse, en approuve les statuts, accepte de verser au 1er janvier 2019 une somme de 336€ (données DGF 2017) et autorise Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en place de ce service.

**DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN  
DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES  
LISTES ÉLECTORALES:**

Suite à la réforme du système de gestion des listes électorales, un répertoire électoral unique entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

Le Maire ne siègera plus à la commission électorale et il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du conseil municipal, qui ne doivent pas être adjoints, pour siéger à cette nouvelle commission de contrôle avec le délégué de l'administration et celui du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur François PERREAUT propose sa candidature comme titulaire et Madame Agnès CHABANT comme suppléante. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces deux candidatures.

~~~~~ **QUESTIONS DIVERSES**

- L'élagage du tilleul au «Maisouniou» ainsi que la coupe d'un arbre à «Montignat» vont être effectués par Monsieur Michel LONGY.

- Madame le Maire informe ses collègues que suite au courrier qu'elle a effectué le 6 mars 2018 pour informer le Conseil départemental que certains habitants des «Étangs de Chevillat» avaient attiré son attention sur la vitesse qu'ils jugeaient excessive des usagers de la route départementale n° 988 dans la traversée de leur hameau, une étude sur les vitesses pratiquées a été réalisée du 23 au 30 mai, par le service départemental de l'entretien et de la sécurité routière.

Les conclusions reçues en Mairie le 28 juillet dernier font apparaître clairement des vitesses élevées en rapport à la vitesse maximale autorisée de 90 Km/h en vigueur lors de la période de mesures et à la présence d'un habitat dense à proximité de la chaussée.

La mise en place de la nouvelle vitesse maximale autorisée depuis le 1er juillet étant de 80 Km/h, le service départemental estime que celle-ci pourrait avoir des répercussions sur le comportement (donc la vitesse) des usagers et propose une nouvelle campagne de mesure d'ici quelques mois.

Le conseil municipal est favorable à ce deuxième comptage avant de pouvoir prendre, en accord avec le conseil départemental, la meilleure décision possible, afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière dans ce hameau, aussi bien pour les riverains que pour les usagers de cette route.



• Monsieur Sébastien RONDIER fait le compte rendu de l'exercice Attentat-Intrusion organisé à la demande de l'Éducation Nationale, dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté, à l'école de Saint-Alpinien et auquel il a participé.

Cet exercice s'est très bien passé, mais les institutrices et les adultes présents signalent qu'afin de faciliter une éventuelle évacuation rapide des lieux en passant par la cour arrière de l'école, il serait nécessaire d'installer une petite barrière cachée dans le mur, afin d'accéder au terrain sur lequel se trouve le garage communal.

Ce travail va être demandé à l'employé communal.

• Messieurs Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON informent leurs collègues des travaux qui vont être effectués prochainement par l'entreprise PONZO sur des portions de voies au «Martineix», au «Mazelon» et à «Montignat», le curage des pêcheries du «Montépioux» et de la «Chaumette». Ils signalent également, que l'entreprise a prévu de reprendre deux portions sur la route de «Planet» suite aux dégradations rapides et anormales de celles-ci.

• Monsieur Jean-Luc VERONNET fait le compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

## *La boucherie du Gaec RIMAREIX*

**VENTE DIRECTE DE PRODUITS DE LA FERME**

**Boucherie - Charcuterie - Traiteur**

**Tél. 05 55 66 35 48**

**AUBUSSON - Place Espagne**

*Ouvert du Mardi au Samedi  
de 9 h à 12 h 45 et de 15 h 30 à 19 h*

Entreprise **PINALIE THIERRY**

Électricité générale chauffage  
électrique

VMC

7, les bussières

23200 MOUTIER-ROZEILLE

05 55 66 13 03 / 06 72 79 76 71

## REPAS DES AÎNÉS

### BONNE HUMEUR ET CONVIVIALITÉ POUR LE REPAS DES AÎNÉS.

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de notre Commune organise son traditionnel repas à l'attention des Séniors de Sant Ô Prio âgés de 60 ans et plus. C'est le dimanche 14 janvier qu'autour d'une table de fête, les convives ont profité de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse, et se régaler autour d'un bon repas toujours autant apprécié, préparé par Sébastien CLERMONTTEL.

#### AU MENU

**MILLEFEUILLE DE FOIE GRAS  
& POMMES POÊLÉES SAUCE PINEAU & MIEL,**

**CASSOLETTE DE POISSON & FRUITS DE MER,  
TROU DE SANT Ô PRIO,**

**MÉDAILLON DE CHAPON SAUCE FORESTIÈRE ET  
SA GARNITURE (GALETTE DE POMME DE TERRE &  
AUMÔNIÈRE DE PETITS LÉGUMES),**

**SALADE, FROMAGE,**

**BAVAROIS AUX FRUITS ROUGES  
ET CORBEILLE DE FRUITS**



#### CÔTÉ BOISSONS

**APÉRITIFS DIVERS,  
VIN BLANC, VIN ROSÉ & VIN ROUGE,  
CHAMPAGNE, CAFÉ**

Serge Gourdon, accordéoniste renommé et son guitariste Stéphane, ont ponctué le service et ont permis aux aînés de se dégourdir les jambes entre deux plats sur des airs de pasos, valse ou autres madisons.

Comme l'année passée, les aînés de plus de quatre-vingts ans qui n'ont pas participé à cette journée se sont vu remettre un colis gourmand.





## REPAS CHAMPÊTRE

### BARBECUE

Le repas-champêtre avec Francis DANCHAUD pour l'animation musicale, s'est déroulé le samedi 2 juin. Cette année encore, les convives ont pu apprécier l'apéritif pris à l'extérieur et le repas préparé et servi, comme d'habitude, par les membres du C.C.A.S. et par notre irremplaçable Bibi (Michel BILLEGA) et Aurélien PERROT qui participe chaque année à la cuisson des grillades.

### AU MENU

**UNE PREMIÈRE SALADE COMPOSÉE DE PÂTES, SURIMI, CREVETTES, THON ET MAYONNAISE**

**ET UNE AUTRE AVEC DES TOMATES ET DE LA MOZZARELLA (PRÉPARÉES PAR SONIA BARRIERE),**

**PÂTÉ DE CAMPAGNE,**

**POULET FROID, SAUCISSES AUX HERBES ET MERGUEZ, GRATIN DAUPHINOIS (CONCOCTÉS ÉGALEMENT PAR SONIA),**

**FROMAGE,**

**TARTE.**



### CÔTÉ BOISSONS

**APÉRITIFS DIVERS,  
VIN BLANC, VIN ROSÉ & VIN ROUGE,  
CIDRE, CAFÉ**

Tous les participants ont passé un agréable moment, partagé le plaisir d'être ensemble et d'échanger dans ce cadre festif.

**Tous les repas ou manifestations sont gratuits pour les personnes de 60 ans et plus, domiciliées ou inscrites sur les listes électorales.**

**Pour le repas des aînés, les personnes extérieures à la commune et celles de moins de 60 ans, dont les élus, ont payé cette année 30,00 euros soit le prix du repas facturé par le traiteur.**

**Pour le repas champêtre qui est ouvert à toutes les personnes de la commune, le prix pour les moins de 60 ans était de 12 euros (apéritifs et vins compris)**





## NAISSANCES

- **Aiwé COQUILLON LECOINTE** née le 6 juillet 2018, fille de Katell COQUILLON et Alexis LECOINTE domiciliés au bourg.  
*Il était 12 heures et 27 minutes, le samedi 6 juillet, quand la petite Aiwé a montré sa jolie frimousse dans la maison de ses parents située dans le bourg, pour leur plus grande joie. Quelle surprise pour Madame le Maire, quand l'heureux papa lui a téléphoné pour lui annoncer la nouvelle, car notre commune n'avait plus enregistrée de naissances depuis plus de 50 ans et même 52 ans pour être plus précis !!!*
  - **Julia FOUGEROL** née le 10 novembre 2018 fille de Stéphanie SABOURET et Anthony FOUGEROL domiciliés au bourg.
- Félicitations aux heureux parents et plein de bonheur aux bébés !**

## BAPTÊME RÉPUBLICAIN \*

- **Le 30/09/2017 : Tom GUILLOT**, fils de Jacques GUILLOT et Charlotte JANEX-LEFORT (Le Crouzat) et **Maël TABOURIER**, son cousin, fils de David TABOURIER et Marjory JANEX-LEFORT.
- Félicitations à ces jeunes citoyens de la République**

## MARIAGES \*

- **Le 16/06/2018 Anton THUMERELLE et Audrey PRÉVENCHER**
- **Le 27/07/2018 Alexandre BONNAUD et Justine COULON**

## PACS

- **Le 24/03/2018 Quentin BLEUEZ et Adeline COUDERT (Puyboube)**
- Depuis le 1er novembre 2017, le pacs peut se faire dans votre commune  
**Tous nos voeux de bonheur !!**

\* **RAPPEL:** Lors de sa réunion en décembre 2014, le conseil d'administration de Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'offrir un cadeau lors des mariages célébrés à la Mairie de la commune (une orchidée blanche) et lors des naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune, pour une valeur de 30,00 euros maximum.

## BIENVENUE



- **M. SAISON Gérard (Le Grimaudeix)**
- **Mme MANGOLD Ruth (Le Maisounioux)**
- **M. VALLET Christian et Mme PACQUE Martine** ainsi que leurs deux garçons **Kylian et Gaël VALLET (Le bourg)**

## DÉCÈS

- **Madame Odette VILQUIN** née Porte décédée le 25/06/2018 (La Chaumette)
- **Monsieur Gustave BOUQUET** décédé le 30/08/2018 (Montignat)
- **Monsieur Gérard DUMONTEIL** décédé le 17/09/2018 (La croix La Pipe)
- **Monsieur Claude PORTE** décédé le 12/10/2018 (Les Bruges)
- **Monsieur Quentin LONGY** décédé le 19/11/2018 (Puyboube)
- **Mr Michel LOTTE** décédé le 09/12/2018 (le bourg)

## ONT ÉTÉ INHUMÉS AU CIMETIÈRE DE NOTRE COMMUNE

- **Madame Charlène SAINT MARTIN** née Chazeaux décédée le 15/04/2018
  - **Madame Simone BASILE** née Polloce décédée le 10/06/2018
- Une pensée émue à tous ceux qui nous ont quittés et à leurs familles.**



# ARTISANS & ASSISTANTE MATERNELLE



- **CHARPENTE BOIS :**

Vivien BARDET Le Grimaudeix

- **CHARPENTE MÉTALLIQUE :**

SARL L.M.L. Vincent LAURENT La Chaumette

- **ENTREPRISE DE BÂTIMENT :**

Paul RANDS La Noneix

- **MÉCANIQUE AUTO ET AGRICOLE :** Garage

DESREBOULES, Puyboubé

- **TRAVAUX FORESTIERS :**

Michel LONGY Puyboubé

- **PEINTURE INTÉRIEURE / EXTÉRIEURE :**

Adrien Moreau

- **MENUISERIE, CONSTRUCTION BOIS, FENÊTRES :**

Atelier du Combadeau Viellafonds

- **PRODUITS D'ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT HABITAT :**

BHS Yannick DOUYSSARD Les Étangs de Chevillat

- **ASSISTANTE MATERNELLE :**

Mademoiselle REDON Valérie,  
Chez Ruchon – Tél: 05.55.83.30.73

**JANICAUD Jean-Gaël**

Terrassement Drainage Défrichage  
Assainissement autonome  
Location

Bussière Vieille  
23190 LA SERRE

05.55.82.31.47  
06.74.42.72.79

**SARL QUALI-PRIM**

**FRUITS, LEGUMES, VINS, FROMAGES**

Compositions de panières ..

**Morgan et son équipe**

Place Espagne  
23200 Aubusson  
06.12.93.21.84



# RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ROUL'DOUDOU



## LE ROUL'DOUDOU

~~~~~ **UN RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ITINÉRANT AU SERVICE DES ASSISTANTS MATERNELS, PARENTS ET FUTURS PARENTS.**

C'est un service gratuit porté par le Centre d'Animation de la vie locale « Clé de contacts ». Le Roul'Doudou accueille tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent (Assistants Maternels, parents, grands parents...) durant les matinées d'animation que l'on appelle les « ateliers d'éveil ».

Un temps de socialisation, partage, découverte... Et bien plus encore pour les enfants mais aussi pour les adultes. Diverses animations vous seront proposées lors des ateliers d'éveil par les animatrices du Roul'Doudou, mais également par des intervenants extérieurs qui nous apportent leur savoir et leur bonne humeur (éveil corporel, massage et relaxation, médiation animale, lectures ...).

Les animatrices, les assistants maternels et les parents vous accueilleront avec grand plaisir aux ateliers d'éveil afin de passer une matinée conviviale.

Un moment pour petit et grand, un goûter, un café ou un thé, un temps à apprécier et à partager tous ensemble.

Retrouvez le Relais Assistants Maternels Roul'Doudou dans la salle polyvalente de Saint Alpinien un vendredi matin sur deux (en alternance avec Saint Amand) de 9h à 11h30.

Vous pouvez retrouver notre programmation dans le bulletin d'informations du Roul'Doudou disponible dans votre mairie.

Un accueil administratif et téléphonique vous est proposé chaque mercredi et vendredi, de 14h à 17h, au local du relais durant lequel une animatrice répondra à toutes vos interrogations concernant votre position d'employeur, les différentes démarches, le contrat de travail...

**Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter  
les animatrices du relais au :  
05-55-67-55-61 (ligne directe)  
05-55-67-77-29  
Mail : rouldoudou23@orange.fr**





# SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS SUD CREUSE

## AFFILIÉE À L'UNION FÉDÉRALE ACVG



**11 NOVEMBRE 1918, 11 NOVEMBRE 2018 100EME ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE 14-18 COMMÉMORATION EXCEPTIONNELLE VOULUE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Au moment où les personnes sont réunies devant le monument, les cloches sonnent à toute volée pendant onze minutes, ça fait froid dans le dos en pensant à ce qu'ont vécu nos ancêtres, des joies des peines pour les enfants, les parents, et les épouses qui n'ont jamais vu revenir un être cher.

La France est terriblement meurtrie par cette guerre, rappelons quelques chiffres :

- 1 400 000 morts
- 3 000 000 blessés
- 740 000 invalides
- Des centaines de milliers de veuves et d'orphelins.

Accompagnés par la musique, nous entonnons la Marseillaise. La cérémonie se termine sur l'air de la Madelon.

Nous remercions :

- Mme le maire et son conseil municipal pour la parfaite organisation de cette cérémonie.
- Franck notre clairon
- Laurie qui a donné lecture du message de l'UFAC selon le vœu du Président qui voulait que ce soit un jeune qui en fasse lecture
- Mathias qui a fait l'appel des morts

**Bonne année à tous, Meilleure santé à nos camarades malades , Le président**



**Képi de  
Mr Lucien  
DOUCET  
Montignat**







Mamers le 26-8-19

Cher parents

Je vous envoie ces deux mots pour vous donner  
 de mes nouvelles et en apprenant des vôtres pour  
 quant à moi la santé est à peu près potable  
 pour le moment quoique je suis à l'hôpital  
 mais sous tranquille je souffre pas trop je suis  
 été brulé par les gaz un peu à la fois et à  
 la gorge mais c'est pas grave vous voyez  
 que j'ai bien et dans quelques jours je  
 serai complètement guéri et j'espère avoir  
 une convalescence en attendant j'ai rien  
 de nouveau à vous dire part envoyé



N° 5



Mamers le 26-8-19

Mamers le 26-8-19  
 C. Sertilange  
 M. Sertilange  
 M. Sertilange  
 M. Sertilange

Courrier d'un poilu : Edouard SERTILANGE (Grand-père de Renée Marceau)



## LES BONS VIVANTS DE PLANET



Malheureusement cette année, la traditionnelle fête de la batteuse n'a pas pu être organisée. Malgré cela, l'association continue. Et tous les membres actifs, les membres du bureau et la Présidente vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019.

La Présidente, Sylvie RICHIN



Tous les membres de l'association souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !  
Meilleurs vœux pour 2019

## LES FRIPOUILLES



Cette année, un carnaval et une tombola sont en préparation, avec nombreux lots gagnants. Un repas dansant sera programmé en fin d'année.

L'adhésion à l'association reste gratuite.

Toutes les personnes voulant nous rejoindre sont les bienvenues. Nous comptons sur toute bonne volonté pour nous aider à préparer, organiser et encadrer les activités pour les enfants de nos communes.

En espérant vous voir à l'une de nos manifestations.

**Le bureau est composé de Sébastien RONDIER (Président), Hervé VERGNIAUX ( Vice- Président), Cécile ROMANET et Véronique MODENEL (co-Trésorières), Eric BOYER (Trésorier adjoint), Fabienne COURTAT (Secrétaire) et Sophie GLENISSON (Secrétaire adjointe)**

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par messagerie : [lesfripouilles23200@gmail.com](mailto:lesfripouilles23200@gmail.com).



# ÉCOLE DE SAINT-ALPINIEN



## Une année sous le signe des émotions à l'école de Saint Alpinien

### L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

L'année scolaire 2017 – 2018 était placée sous le signe des émotions dans les deux classes de l'école.

Après un travail autour du livre « La couleur des émotions » de Marie Antilogus, les élèves de la classe de Mme Jaudoin (CP) ont réalisé leurs monstres des émotions.

Ceux de la classe de Mme David (CE1 - CE2) se sont approprié l'œuvre d'E. Munch « Le cri ». Puis ce projet s'est prolongé en EPS avec la création d'un spectacle du RPI dans lequel les élèves des 3 écoles ont mis en mouvement et en musique le livre étudié toute l'année.



La représentation du 30 juin 2018, à la salle polyvalente de Saint Amand, fut l'occasion de réunir élèves, parents, élus et habitants du RPI, afin de leur montrer le fruit du travail de toute cette année.

## Sortie au Château de Chazeron

### L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

Le 8 juin 2018, avec les copains et les copines du RPI, nous avons visité le château de Chazeron, dans le Puy-de-Dôme.



Nous avons participé à une chasse au trésor par équipes, et gagné des pièces en chocolat. Nous avons passé une merveilleuse journée !

*Texte tapé par les élèves de CE2 en utilisant le tableau blanc numérique.*



Découvrez le blog des écoles du RPI : [www.blogsenclasse.fr/23-st-maixant-ecole/](http://www.blogsenclasse.fr/23-st-maixant-ecole/)





## L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

Pour l'année scolaire 2018/2019, les effectifs du regroupement pédagogique intercommunal de Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant se maintiennent, à savoir :

### **ÉCOLE DE SAINT-AMAND – MATERNELLE : 23 ÉLÈVES**

- Très Petite Section : 4 en Janvier
- Petite Section : 5
- Moyenne Section : 8
- Grande Section : 6

### **ÉCOLE DE SAINT-ALPINIEN : 29 ÉLÈVES**

- CP : 5
- CE1 : 10
- CE2 : 14

### **ÉCOLE DE SAINT-MAIXANT : 23 ÉLÈVES**

- CM1 : 5
- CM2 : 18

**TOTAL SUR LE RPI : 75 ÉLÈVES EN JANVIER 2019.**

## **A NOTRE GRAND REGRET, L'ANNÉE 2018 A ÉTÉ DIFFICILE POUR LE SYNDICAT D'HARMONISATION ET DE GESTION DE NOTRE RPI !**

Créé en 1978 sous l'impulsion des trois Maires de l'époque, le RPI était une structure informelle qui reposait sur une entente parfaite entre les trois communes. Depuis cette date et jusqu'à cette année, sous l'égide des différentes municipalités, jamais le moindre nuage n'est venu obscurcir l'horizon de notre RPI.

**C'est en 2002 que le Syndicat d'harmonisation et de gestion du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant a vu le jour; c'est un syndicat à vocation unique qui actuellement a pour objet:**

- Le suivi du transport scolaire des écoles maternelles et primaires des trois Communes, en vertu des dispositions de la convention de délégation de compétences d'autorité organisatrice de premier rang à autorité organisatrice de second rang, en date du 26/07/2002.
- L'emploi obligatoire d'un personnel ATSEM affecté aux classes maternelles durant le temps scolaire et périscolaire.
- La gestion des déplacements scolaires à caractère pédagogique, des fournitures scolaires, des produits d'entretien, des fêtes scolaires.
- La gestion du service de garderie périscolaire, à savoir l'accueil des enfants dans les locaux de la Commune de Saint-Amand avant et après les cours.

**En 2002, le secrétariat a été confié à Marie-Claude GUYONNET qui assume toujours les tâches suivantes :**

- L'organisation et la gestion des transports scolaires : 2 circuits à organiser, 50 enfants pris en charge, 17 points d'arrêts, gestion de la répartition par école ; Liaison avec le Conseil régional et le Conseil départemental, vérification des circuits sur le terrazin en septembre de chaque année.
- L'organisation des réunions du comité syndical : convocations, compte-rendus, délibérations, élaboration et présentation du Budget, du Compte administratif.
- De multiples tâches administratives en relation avec le RPI.



De 2002 à 2016, la participation des communes adhérentes au RPI était calculée d'après un tableau complexe qui se référait pour une partie au salaire de l'ATSEM et, pour l'autre partie au nombre d'élèves scolarisés dans chaque école.

Dans un souci de simplification de ce calcul et sur proposition du Maire de Saint-Maixant, le comité syndical a décidé en 2016 de modifier ce mode de calcul. La participation des communes adhérentes a été calculée au prorata de la population de chacune d'elles. Cette proposition que nous avons tous trouvée très pertinente a d'ailleurs été votée à l'unanimité par le conseil syndical et appliquée en 2017.

Début 2018, le Maire de Saint-Maixant, a annoncé qu'il ne souhaitait plus participer au financement du RPI sur cette base, mais sur une nouvelle qui prendrait en compte le nombre d'élèves scolarisés sur le RPI et domiciliés dans chaque commune.

Depuis le mois de mars et jusqu'au mois de juin, de longs pourparlers se sont engagés entre les trois communes. Les compte-rendus des différentes réunions sont à la disposition de chacun de vous en Mairie de Saint-Amand.

En juin 2018, puis en octobre 2018, le Maire de Saint-Maixant a déposé deux requêtes devant le Tribunal Administratif de Limoges afin de demander l'annulation de la somme de 6960 euros correspondant au solde de la participation 2018 au RPI pour la commune de Saint-Maixant. Le Syndicat a dû avoir recours à un avocat pour défendre ses intérêts face à la commune de Saint-Maixant.

Les élus des communes de Saint-Alpinien et Saint-Amand tiennent à vous faire part, de leurs grands regrets d'avoir vu s'installer la discorde au sein du Syndicat de ce RPI et un climat de polémique permanente. Ils déplorent l'absence du Maire de Saint-Maixant lors des dernières réunions du Comité syndical, et donc l'impossibilité de dialoguer avec ce dernier afin de parvenir à un accord pour que notre Syndicat puisse retrouver sa sérénité.

Par délibération du 02 novembre 2018, le conseil municipal de Saint-Maixant a voté à l'unanimité des présents, la dissolution du syndicat du RPI et la création d'une entente.

Puis, lors de sa réunion du 30 novembre dernier, Evelyne PINLON, 1<sup>ère</sup> Ajointe au Maire de Saint-Maixant et Présidente du Syndicat du RPI depuis 2015, s'est vue retirer sa fonction de déléguée au RPI. Elle va donc devoir cesser ses fonctions et les conseillers syndicaux vont devoir élire un nouveau Président ou une nouvelle Présidente.

Nous tenons à remercier vivement Evelyne PINLON qui s'est consacrée à sa tâche avec honnêteté et loyauté; très estimée par l'ensemble des personnes qui ont travaillé en collaboration avec elle ou qui l'ont cotoyée, elle a été une Présidente dévouée, qui a toujours travaillé bénévolement sans compter ses heures, pour ce RPI qui, comme à nous tous, lui tient énormément à cœur.

**Dans ce contexte difficile, les conseils municipaux des communes de Saint-Alpinien et Saint-Amand tiennent à rassurer l'ensemble de la population et des familles dont les enfants fréquentent le RPI : Tout sera mis en œuvre pour maintenir un RPI afin d'assurer aux enfants une éducation de qualité et à continuer de fournir une offre scolaire toujours aussi attrayante.**

**Ce qui nous intéresse, c'est construire. C'est contribuer à une vie sociale harmonieuse, dans le respect de tous et de chacun. C'est ce que nous proposons à nos enfants et à leurs parents, qui sont l'avenir de nos campagnes.**



## L'ACCA DE SAINT-ALPINIEN



L'A.C.C.A. se démène à la régulation des nuisibles (renards, martres, blaireaux et autres) et régule également le gros gibier pour protéger au mieux les cultures et prairies. La population du gros gibier, notamment des sangliers a augmenté.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir de jeunes chasseurs. L'A.C.C.A. leur souhaite la bienvenue.

**La fédération des chasseurs de la Creuse prévoit le permis à 0 euro pour toutes personnes volontaires. Cette action est maintenue pour l'année 2019.**

Une chasse à courre est prévue pour début mars 2019.

Le président et son bureau vous souhaitent de bonnes fêtes.

### MEILLEURS VŒUX POUR 2019



## AUBUSSON & FELLETIN TOURISME



Du plateau de Millevaches aux contreforts de la Combraille, du Lac de Vassivière à la vallée de la Creuse, paysages préservés et patrimoine rural s'offrent à vous.

De nouveaux circuits de randonnées sont désormais en ligne, rendez-vous sur: [www.aubusson-felletin-tourisme.com/Se-divertir/Randonnée](http://www.aubusson-felletin-tourisme.com/Se-divertir/Randonnée)



**Bonne marche à tous !!!**



# SOUVENIR SOUVENIR... RADIO DÉLICE !



## RADIO DÉLICE, LA 1ÈRE RADIO LIBRE DE LA CREUSE NÉE EN 1982

1982, les radios avaient le champ libre : il n'en fallait pas plus pour que deux potes, fans de musique, lancent la première radio libre creusoise. La belle aventure de Radio Délice durera sept ans. Sept ans de bonheur pour ses auditeurs et ses animateurs.

C'est l'histoire de potes, branchés musique. L'histoire de deux potes d'abord, Dédé et Nano, qui ont lancé la première radio libre de Creuse un 1er avril. Pas une blague, non : la belle histoire débutée en 1982 aura duré jusqu'en 1989 et laissé de beaux souvenirs dans son sillage.

*« Je vivais en région parisienne mais je connaissais la Creuse par des copains qui descendaient dans la région. Mon meilleur ami, Nano, était venu travailler à Aubusson. Il était infirmier à la Croix Blanche. Moi, j'étais photographe industriel, j'en avais un peu marre alors je suis venu ici. On avait cette passion de la musique et on s'est demandé comment la faire vivre. »*

Les radios libres étaient nées un an auparavant :

*« Sur Paris, je me régalaient avec Carbone 14, RFM, Radio Nova. Mais ici, on n'écoutait rien. Alors on s'est dit qu'on allait monter une radio. On s'est renseigné sur l'aspect technique et réglementaire. On a acheté une antenne, un émetteur. Le reste, c'était notre matos. Et on a loué une petite maison sur les hauteurs d'Aubusson. Tout le monde nous avait filé un coup de main, de l'imprimeur aux télécoms qui nous avait attribué un numéro facile à mémoriser : le 66.85.85. »*

Aussi simple que ça. On a rameuté notre bande de potes.

Et ça n'a pas été plus compliqué pour occuper alors la bande FM. *« Dans la mesure où il y avait une fréquence de libre – et il y en avait – on montait un dossier pour avoir le droit d'émettre sur celle-ci. Nous, on avait choisi une fréquence entre France Culture et France Musique pour qu'on nous trouve facilement. »*

Et une chaîne hi-fi branchée sur l'émetteur n'avait plus qu'à faire le reste... ou presque. Ne manquaient que des animateurs qui n'ont pas tardé à rappliquer.



Dédé Talavera fondateur de Radio Délice © Mathieu Tijeras



« On a rameuté notre bande de potes. Certains, comme les Maubert, sont devenus des piliers. Sans eux, rien n'aurait été possible. Il fallait bien que des Creusois se rallient au projet pour qu'on soit pris au sérieux. » Radio Délice était née. « Le nom, on l'a choisi par rapport à la tapisserie : des lisses. Et il fallait que ce soit appétissant ! Une association a été créée dans la foulée « pour déterminer les statuts. Et il fallait bien payer le loyer et les disques. Avec mon pote, on en avait bien 1.500 chacun mais ils étaient surtout axés rock américain... »

Très vite, la petite radio s'est retrouvée avec une bonne vingtaine d'animateurs bénévoles et une vraie grille de programmes.

« On a vite trouvé notre rythme de croisière, avec des roulements, des émissions de tout genre » et des auditeurs fidèles au 91.5 Mhz et à leurs programmes fétiches : les dédicaces et l'accordéon.

« Le dimanche après-midi, j'avais lancé une émission d'accordéon, se rappelle Dédé. On avait un accordéoniste en direct. Très vite, ça était la cohue. Le studio était bondé, les gens dansaient, c'était un peu la folie douce. Je l'ai faite pendant six mois et après j'ai passé le relais à Gisèle qui l'a animée jusqu'à la fin. »

Car pas question de supprimer l'émission de la grille. « Une fois, j'avais annoncé qu'on voulait l'arrêter : les gens étaient venus jusque chez moi pour protester et ils étaient plutôt énervés ! »

Un souvenir parmi d'autres pour Dédé qui n'oubliera pas de sitôt non plus la visite impromptue de Johnny Hallyday (qui venait alors à Vallière avec Nathalie Baye) dans les studios.

Comme il n'a pas oublié les concerts de rock organisés par la radio au hall polyvalent,

le festival d'accordéon à Saint-Alpinien – « C'était Woodstock ! » – ou bien encore le Thomson TO9 acheté 19.000 francs à l'époque : « On devait être une des premières radios informatisées ».

Et les souvenirs auraient pu s'empiler longtemps sur les piles de disques dans la radio devenue Délice FM « pour faire jeune ».

Il aurait fallu devenir une radio à pub et nous, on ne voulait pas.

« On est monté en puissance jusqu'en 1986, 1987. On était reçu correctement à 50 km à la ronde... Mais on a fait une erreur de diagnostic : on s'est installé sur Aubusson pour être plus proches de notre public et ça était une erreur monumentale. On avait deux loyers à payer, la qualité de l'émetteur n'était pas au rendez-vous. Et puis, au bout de tant d'années où les animateurs, tous bénévoles, s'étaient fortement impliqués, ils ont fini par se lasser. Ça s'est arrêté presque brusquement. L'engouement est retombé presque aussi vite qu'il était monté. Ça s'est essoufflé dans les trois derniers mois. Financièrement, ça pouvait encore coller. D'ailleurs, on a laissé la trésorerie à une association de théâtre. Mais il y avait des changements au niveau gouvernemental. On allait perdre nos subventions. Il aurait fallu devenir une radio à pub et nous, on ne voulait pas. »



En 1989, Radio Délice laissait le champ libre sur le 91.5. Et aux souvenirs. Que Dédé revivrait bien le temps d'une soirée avec la bande de l'époque (\*). « Oui, des fois, j'ai des envies de faire une petite réunion d'anciens. » Histoire de faire revivre le bon vieux temps des radios libres et des vinyles. « Parce que franchement, aujourd'hui, quand j'écoute la radio, je suis vert de rage. Toutes passent la même chose. Ils ont les mêmes douze titres dans leur play-list ! »

Séverine Perrier

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD



## Le CODEV c'est parti !

C'est le 17 septembre dernier à 19h dans la salle « Bel Automne » de l'espace Tibord du Chalard à Felletin que s'est déroulée la première réunion du Conseil de Développement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Après un premier tour de table de présentation, ce fut au tour de Jean-Luc LÉGER de prendre la parole. « Un simple mot d'accueil » pour le Président de la comcom puisque, comme il le dira lui-même : « **ce CODEV est le vôtre** », « **les débats doivent avoir lieu sans moi, sans les élus, car c'est un gage d'indépendance et donc de réussite de vos travaux** ». L'occasion pour l'initiateur du projet de Conseil de Développement\* de faire un bref rappel historique sur le pourquoi de cette initiative qui prend sa source dans la crise qu'a traversée la collectivité il y a maintenant deux ans. En effet, en octobre 2016, le nouvel exécutif avait fait la promesse de se saisir de la volonté manifestée des citoyens d'être plus impliqués, plus associés aux travaux de l'institution et de participer à la co-construction d'un avenir commun à l'heure où le Projet de territoire Creuse Grand Sud est mis en chantier.

Un groupe de travail composé d'élus et citoyens volontaires a donc oeuvré pendant un an à la préfiguration de ce conseil de développement avant de remettre sa copie à l'ensemble du conseil communautaire, ce dernier s'étant alors prononcé favorablement sur la mise en place effective du CODEV, le mode de désignation de ses membres et sa légitimité.

Après avoir vivement remercié tous ceux et toutes celles qui ont oeuvré à cette préfiguration, Jean-Luc LEGER a officiellement saisi le CODEV pour travailler sur le Projet de territoire (rappelons que le CODEV est par ailleurs autonome pour définir ses thématiques de travail).



**« Nous avons commencé par mettre la charrue avant les boeufs, si je puis m'exprimer ainsi. Nous avons fusionné, nous avons lancé des actions avant même que de n'avoir un projet commun. Alors, j'ai envie de dire, mieux vaut tard que jamais, et c'est pourquoi nous avons proposé que le CODEV s'empare du Projet de Territoire avec les élus, à côté des élus mais aussi sans les élus. Ce projet a beaucoup de mérite et je fonde en lui l'espoir de nous permettre de soulever un peu la tête du guidon. Je suis moi-même bien plus comptable qu'architecte et je me dois de le reconnaître car il est temps de relever la tête, d'enfin tourner la page. Et puis la deuxième vertu d'un Projet de territoire c'est d'être partagé. Car enfin si le projet n'est que le fait des élus alors il ne rime à rien. Le processus de construction et le temps de la démarche sont tout aussi importants que le « produit final ». Il nous faut apprendre à s'écouter, à dialoguer, à construire ensemble un intérêt communautaire partagé, notre propre feuille de route, nous avons 18 mois pour atteindre cet objectif ! »**

Et de terminer par la lecture de quelques mots écrits par Dominique SIMONEAU - Vice-présidente à la Démocratie Participative, excusée ce soir-là.

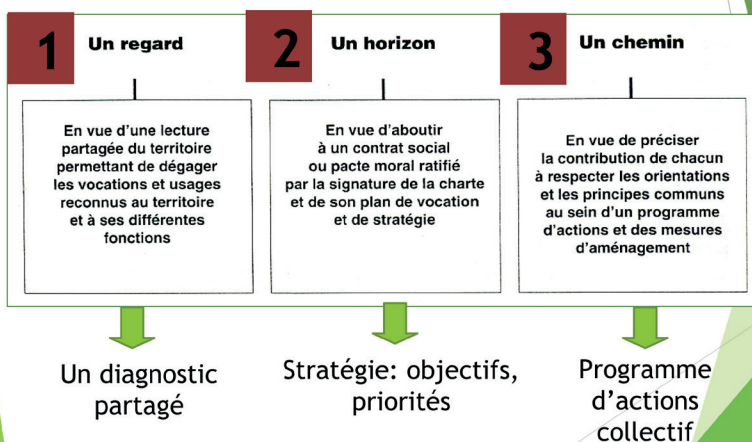


### QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Un Projet de Territoire est un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine (les actions) une feuille de route collective stratégique et opérationnelle, une vision stratégique large, dans l'espace et dans le temps, dépassant le cadre des compétences exercées et suivie d'un programme d'actions (qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire) partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté de communes mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire.

Les grandes étapes d'élaboration du projet de territoire :

- **Un regard** : en vue d'une lecture partagée des enjeux locaux
- **Un horizon** : en vue d'aboutir à un « contrat social »
- **Un chemin** : en vue de préciser la contribution de chacun



Gérard SALVIAT - (élu communautaire), en tant que Président du groupe de travail de préfiguration du CODEV, est quant à lui revenu sur l'ébauche organisationnelle validée dès octobre 2017 par le conseil communautaire.

Si la comcom n'est en effet pas concernée par l'obligation de création d'un organe tel que le CODEV, il semble pourtant évident qu'il ne s'agissait pas ici de réinventer en moins bien ce qui existait déjà ailleurs et qui avait été éprouvé. « Il y a 45 Km entre la Villedieu et la Villetelle, soit environ une heure de voiture. Il faut faire du lien ! »

Le groupe de travail était donc composé d'élus et de membres de la société civile volontaires qui, à l'issue de leurs travaux (6 réunions de mai à octobre 2017), ont été en mesure de soumettre au conseil communautaire les modalités de fonctionnement du CODEV sous la forme d'un règlement intérieur et d'un document cadre. Ces documents restent à valider par le CODEV.



### \*CODEV - QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative uniques en leur genre. Ces assemblées, constituées de membres bénévoles issus de la société civile, sont créées par les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes (à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants), pays et PETR en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Elles engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine. Un président et souvent une équipe d'animation concourent à l'organisation des travaux du Conseil. Forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat, les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Le fonctionnement des Conseils est très divers d'une structure à l'autre. La loi créant les Conseils de développement les légitime mais leur laisse la possibilité de s'organiser librement. C'est donc en s'appuyant sur le dynamisme et les capacités de dialogue de chaque Conseil que se définit l'organisation concrète de leur travail et les relations qu'ils établissent, d'une part, avec les responsables de communautés urbaines, d'agglomération et de pays, et d'autre part, avec le territoire et la population.

« Ce n'est pas une démocratie participative « alibi » et je ne suis, personnellement, pas un spécialiste. Nous avons tout à apprendre, ensemble, et nous vous souhaitons de prolifiques travaux ». C'est sur ces quelques mots de conclusion que Jean-Luc LÉGER et Gérard SALVIAT ont quitté la salle pour laisser la place aux premiers échanges à proprement parlé de ce tout nouveau CODEV, échanges qui se poursuivront jusqu'à près de 22h.



### ~~~~~ **CE QU'IL FAUT RETENIR DE CETTE PREMIÈRE RÉUNION**

Nous ne pouvons pas faire écho du contenu des échanges de ce premier rendez-vous car, rappelons-le, le CODEV est dès à présent autonome dans ses prises de décisions. Libre à lui de décider, ou non, de rendre publique la nature de ses questionnements et pistes de réflexions. Pour autant, ce qu'il nous est possible de rapporter aujourd'hui, c'est que ce CODEV est actuellement composé de 34 membres inscrits dont 21 désignés par les communes sur un total de 50 personnes. Il reste donc 16 places à saisir\*\*. Précisons que tous les membres (désignés par les communes ou « candidats libres ») partagent en commun une même motivation à l'endroit du territoire, en tant que personne qui vit, qui travaille, pratique des loisirs et utilise «des services». Tous souhaitent travailler ensemble vers un avenir commun, valoriser les atouts du territoire sans toutefois en ignorer les difficultés.

Cette première réunion a donc réuni 17 membres et aura permis l'éclosion de 4 premiers groupes de travail répartis comme suit : communication externe - utilisation et droit à l'image ; nom du CODEV ; communication interne et outils libres ; cadre de fonctionnement du CODEV.

«Le CODEV est une médiane entre la démocratie participative et la démocratie représentative» souligne l'une des participants, la saisine de l'EPCI sur la réflexion à mener dans le cadre du projet de territoire a été entérinée. L'instance bénéficie de l'aide logistique et d'animation de la comcom mais elle restera autonome sur le travail et son organisation, « nous devons trouver les bons outils pour récolter l'avis des habitants, leurs besoins, y'a un très gros travail là !».

« Le CODEV doit être un endroit convivial où chacun peut confronter ses idées et opinions et aller aussi dans les désaccords», pour un autre : « en 2030, je souhaite que mon territoire attire des jeunes qui pourront se plaindre de moi qui serai vieux !»

Un retour régulier des travaux et propositions du CODEV en bureau de l'exécutif et au conseil communautaire est acté.

**\*\* Il n'est pas trop tard pour rejoindre le CODEV, pour s'inscrire : <http://creuse-grand-sud.fr/democratie-participative-2/democratie-participative/conseil-de-developpement/>**



# DÉCHETTERIES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

## DÉCHETTERIE DU THYM

Du lundi au vendredi 13h30 - 18h  
et le samedi 9h - 12h / 13h30 - 18h

Le Thym 23200 Moutier-Rozeille  
05 55 66 82 73

## DÉCHETTERIE DES ALLUCHATS

Le mercredi et le vendredi 9h - 12h / 13h30 - 18h  
le samedi 9h - 12h

Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne  
05 55 67 96 48

### - ON COMPTE SUR VOUS ! -

Chaque année, en plus d'être parfois très dangereuse pour les agents, les erreurs de tri coûte cher à la collectivité.

Depuis le début de l'année 2018 cela représente 0,21 € par habitant !

**Nous sommes tous responsables ! Un doute sur le tri ? Demandez votre réglette de tri !**

**Disponible gratuitement en mairie de même que les sacs jaunes**

### QUELQUES RAPPELS :

- **Pas de vrac dans les bacs jaunes** (utiliser un sac jaune car quand ils sont «déposés» au quai de transfert, il se retrouvent au sol et sont souillés et donc refusés) ;
- **Ne pas se servir de sacs poubelles noirs pour mettre des recyclables dedans** (ils seront refusés) ;
- **Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) c'est dans une boîte sécurisée spécifique** (disponible gratuitement en pharmacie) et pas dans une bouteille en plastique ou pire en vrac dans les sacs, car elles représentent un danger important pour les agents qui les manipulent ensuite ;
- **Les bidons de combustibles pour les appareils de chauffage sont à déposer directement en déchèterie** (surtout pas dans les sacs jaunes et encore moins dans les colonnes de tri !).
- **Les sacs jaunes ou colonnes de tri sont réservés au recyclage exclusif** des journaux, magazines, prospectus (non déchirés et non mis en boule), des bouteilles et flacons en plastique, des boîtes métalliques, des briques alimentaires et des cartonnettes.



**GREGOIRE ET BREUIL**  
Charpente Couverture  
Menuiserie Bois Pvc Alu  
Travaux d'Isolation  
05.55.66.90.63  
@ gregoireetbreuil@club-internet.fr



**LAURENT MONTAGE LEVAGE sas**  
Mr LAURENT Vincent  
**L.M.L.**  
> Désamiantage  
> Montage charpente métallique  
> Couvertures  
> Bardages métalliques  
> Industriels et agricoles

2, La Chaumette - 23200 Saint ALPINIEN  
Tél: 06 80 98 95 23 - Fax: 05 55 66 13 57  
Mail: laurentmontagelevage@orange.fr  
Web: www.laurent-montage-levage.fr

# RAPPEL : ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

## LE VERRE

### RECYCLONS !

Afin d'effectuer la collecte des emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux), des colonnes à verre sont implantées :

- À «LA CROIX LA PIPE» VERS LA SALLE POLYVALENTE.
- AU «POIRIER».

En effet, le verre ne doit pas être déposé dans la poubelle à couvercle jaune ou celle encore à couvercle vert.

De plus, il est important de ne pas laisser de déchets (couvercles, cartons ou autres) au pied de ces colonnes afin de respecter la propreté des lieux et la sécurité des usagers.

**Le verre naît du verre, recyclons-le !**

C'est de nous, premier maillon de la chaîne du recyclage, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté.

En pré-triant rigoureusement le verre d'emballage, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100% et à l'infini.

**Dans les colonnes à verre on met uniquement du verre d'emballage, c'est-à-dire :**

- les bouteilles,
- les flacons,
- les bocaux,
- les pots.

**Et surtout rien d'autre....**

### ATTENTION AUX FAUX AMIS

**Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux....**

**Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...**

## DÉCHETS MÉNAGERS

Afin que les conteneurs mis à disposition des usagers soient maintenus le plus possible en bon état de propreté, et d'éviter les mauvaises odeurs surtout durant la période estivale, il vous est demandé de ne pas mettre vos déchets ou ordures ménagères directement dans le conteneur.

**Ils doivent obligatoirement être enfermés dans des sacs plastiques étanches avant d'être déposés:**

- **Bacs gris - déchets non recyclables** (les résidus alimentaires:restes de repas ou produits périmés non consommés...), les produits utilisés et jetables (essuie-tout, coton, couches, sacs plastiques...), les films alimentaires, les emballages souillés (barquettes de plats préparés par exemple)

**Les sacs poubelles sont achetés par vos soins.**

- **Bacs gris avec couvercle jaune – déchets recyclable** (papier:emballages, journaux, prospectus, cartons...), métaux(boîtes de conserves...), plastiques (emballages notamment, bouteilles...)

**Les sacs jaunes sont fournis gratuitement par la Mairie.**

### À SAVOIR

**Les déchets dangereux (solvants, seringues...) font l'objet d'une réglementation spécifique et ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères classiques.**

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOUS REMERCIONS D'AVANCE.**



# PISCINE AQUASUD - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD



## HORAIRES D'OUVERTURE

### BAIGNADE

#### PÉRIODE SCOLAIRE

- Mardi : 12h - 13h30 et 17h - 20h
- Mercredi : 15h - 20h\*
- Jeudi : 12h - 13h30
- Vendredi : 17h - 20h
- Samedi : 15h - 18h
- Dimanche : 9h30 - 12h30

\*fermeture du petit bassin à 19h

#### PETITES VACANCES

- Mardi - vendredi : 15h - 20h
- Samedi : 15h - 18h
- Dimanche : 9h30 - 12h30

### «BALNÉO»

#### PÉRIODE SCOLAIRE

- Mardi : 12h à 13h30 et 15h à 20h
- Mercredi : 15h à 20h
- Vendredi : 17h à 20h
- Samedi : 15h à 18h
- Dimanche : 9h30 à 12h30

#### PETITES VACANCES

- Mardi : 15h à 20h
- Mercredi : 15h à 20h
- Vendredi : 15h à 20h
- Samedi : 15h à 18h
- Dimanche : 9h30 à 12h30



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.

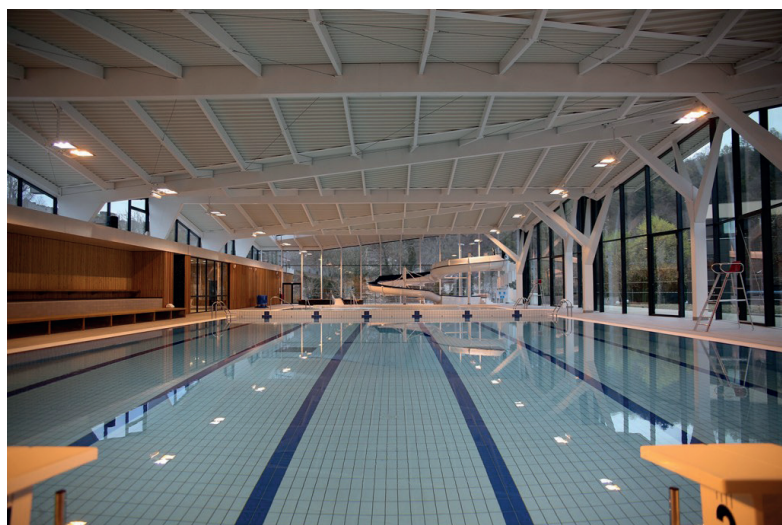


[www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr)

Piscine Intercommunale Creuse Grand Sud

5, Allée Jean-Marie Couturier - 23200 AUBUSSON - Tél : 05 55 67 71 01

[contact.piscine@creuse-grand-sud.fr](mailto:contact.piscine@creuse-grand-sud.fr)





# CONSULTATIONS MÉDICALES



## CONSULTATIONS SITE LE MONT - 50 RUE HENRI DUNANT - 23 200 AUBUSSON

- **ADDICTOLOGIE** (alcool, toxicomanie, addictions comportementales) | Mme BOUAS  
Tous les mardis matin
- **DIÉTÉTIQUE** | Mme BONNAUD / 1 mercredi par mois
- **NEUROLOGIE** | Dr CONDET / 1 vendredi tous les 15 jours
- **SAGES FEMMES** | Mme DAHI / Tous les lundis, avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie.

**Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson Site Le Mont au 05 55 83 50 50**  
**Excepté pour les consultations de Mme DAHI : appeler le service maternité du Centre Hospitalier de Guéret**

## CONSULTATIONS SITE CROIX BLANCHE - 3 CÔTE RIBIÈRE- 23 200 MOUTIER-ROZEILLE

- **ACUPUNCTURE** | Dr De La Fortelle
- **PNEUMOLOGIE** | Dr IBRAHIM / Tous les jeudis après-midi
- **ORTHOPÉDIE** | Dr MAHAMMEDI, Dr NUZZACI, Dr BOUSTANI, Dr COULIBALY / Toutes les semaines
- **GASTRO-ENTÉROLOGIE** | Dr TENSAOUTI / 1 lundi tous les 15 jours
- **GYNÉCOLOGIE** | Dr MASSRI / 1 mercredi par mois
- **CARDIOLOGIE** | Dr JACQUET / Tous les mardis après-midi
- **ANESTHÉSIE** | Dr LAGARRIGUE / Les lundis ou les mardis
- **OPHTALMOLOGIE / ORTHOPTIE** | Dr BENAYOUN, Dr MUNIER, Dr VERGNE, Mme DEPOUET / Du lundi au vendredi
- **CHIRURGIE VISCÉRALE** | Dr FERRANDIS, Dr CHOKAIRI et Dr ACCARDO / Tous les vendredis  
Dr FRED / les mercredis matin
- **IMAGERIE** (radiologie, scanner, échographie, mammographie) | Dr BERGERET  
et Dr EL YAMANI / du lundi au vendredi

**Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson Site Croix Blanche**  
**au 05 55 83 60 72 ou 05 55 83 60 71**

- > **Excepté pour les RDV d'imagerie : appeler au 05 55 83 60 90**
- > **Excepté pour les RDV d'imagerie, appeler au 05 55 83 60 90**



**Impression Nouvelle**

Photocopie / Reprographie  
Impression Numérique  
Imprimerie OFFSET



[www.impression-nouvelle.fr](http://www.impression-nouvelle.fr)

2 place du Général Espagne  
23200 Aubusson  
05 55 67 72 63

 [impnew@wanadoo.fr](mailto:impnew@wanadoo.fr)

**Photocopie - Reprographie**  
**Impression Numérique**  
**Imprimerie OFFSET**  
**Banderoles - Bâches -**  
**Cadeaux d'affaire**  
**Objets publicitaires**



# SALLE POLYVALENTE



## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Location tout compris pour 12 heures .....80 euros  
Location tout compris pour 48 heures .....160 euros

## TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU

Location 48 heures uniquement dans le périmètre de la commune .....80 euros



## MAIRIE



**Téléphone : 05.55.66.22.02**

**Adresse email : [saint-alpinien@orange.fr](mailto:saint-alpinien@orange.fr)**

### Nouveaux horaires d'ouverture au public:

Mardi: 15h00 à 19h00 – Permanence du Maire de 18h00 à 19h00.

Jeudi: 9h00 à 12h00  
14h00 à 17h00

Samedi: 10h00 à 12h00 – Permanence du Maire ou d'un Adjoint.

Mme Gulkiz DEMIR, secrétaire de mairie à temps non complet (18 heures /semaine) n'assure plus la permanence du samedi matin.

Néanmoins, la mairie est ouverte de 10h00 à 12h00 en présence de Mme Le Maire ou de Mr Jean-Luc Véronnet, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Vous pouvez également rencontrer vos élus sur rendez-vous.

### • À NOS LECTEURS •

*Si vous souhaitez faire paraître un article dans le Sant Ô Prio, ou si vous voulez recevoir la version électronique de ce dernier adressez-vous à la mairie ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : [saint-alpinien@orange.fr](mailto:saint-alpinien@orange.fr)*

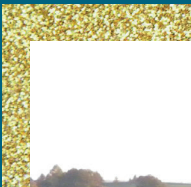
*Toutes vos observations et suggestions concernant le bulletin municipal seront les bienvenues et nous aiderons à mieux vous informer sur la vie de la commune.*

### • REMERCIEMENTS •

*Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce bulletin. & aux entreprises ayant totalement financé la réalisation de ce bulletin.*

*Comité de rédaction :  
Evelyne Chabant, Jean-Luc Véronnet,  
Nicole Billega, Josette Morèle,  
Noémie LHuissier, Gulkiz Demir.  
Mise en page : Morgane Véronnet*





# TRÈS BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



2018



© Annie Rouina

